



Université des Alpes

La jeune recherche en marche

Prix des jeunes chercheurs alpins 2016

L'université des Alpes qui se tiendra à Megève les 21 et 22 septembre 2016, organise, avec le concours de la fondation Petzl, de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, du CAUE de Haute-Savoie et du Labex ITEM, un prix ouvert aux jeunes chercheurs travaillant sur les montagnes et les montagnards (et notamment sur les Alpes et leurs habitants) afin de récompenser et de valoriser leurs travaux.

AMBITIONS DU PRIX

1. Décloisonner et démocratiser le savoir sur les montagnes et les montagnards (notamment les Alpes et les alpins) et encourager la jeune recherche universitaire alpine en lui offrant une audience élargie.
2. Stimuler le débat d'idées autour des travaux de jeunes chercheurs.
3. Encourager les recherches portant sur l'une des grandes questions que pose le monde contemporain aux territoires montagnards et aux sociétés montagnardes.

MODALITÉS

- Six candidats seront sélectionnés pour présenter leurs travaux de recherche au cours de l'Université des Alpes à Megève.
- Le jury sera composé :
 - des universitaires intervenant au cours de l'Université des Alpes ainsi que de chercheurs et personnalités qualifiées choisies par le coordinateur scientifique. Les chercheurs dirigeant les travaux d'un candidat ne prendront pas part au vote concernant le candidat qu'ils encadrent et se retireront des délibérations quand le jury délibérera au sujet du candidat qu'ils encadrent.
 - des participants de la journée.

- Le jury sera coprésidé par un binôme d'universitaires. Un coprésident sera choisi par les organisateurs et l'autre par le Labex ITEM. Le binôme sera, sauf exception, composé à parité d'une femme et d'un homme.
- Les meilleures présentations seront récompensées par un prix en espèce (dotation totale d'un montant de 4000 €).
- Les 6 candidats sélectionnés seront invités à présenter leurs travaux devant un jury le 21 septembre, et à intervenir comme débateur à l'Université des Alpes le 22 septembre. Les lauréats seront invités à présenter succinctement leurs travaux au cours de la remise des prix.
- Les frais de déplacement (à hauteur de 100€ maximum), l'hébergement et les repas sur place sont pris en charge par l'organisation.
- Les travaux de recherche retenus pourront être valorisés dans les médias et la presse, notamment au sein du groupe Bayard Presse, co-organisateur de l'Université des Alpes et dans les Carnets du Labex ITEM.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être étudiant(e) en master 2, thèse, post-doc ou l'avoir été depuis au plus 3 ans et avoir 35 ans au plus à la date de l'Université (21 septembre 2016) ;
- La thématique traitée devra concerner les montagnes et les montagnards (et notamment les Alpes et/ou les alpins) ou s'inscrire dans une problématique qui les inclue dans une approche comparatiste. L'innovation et l'originalité dans la démarche, la méthodologie ou le sujet seront particulièrement appréciées, tout comme les capacités des candidats à présenter leurs travaux et à en débattre avec un public non universitaire.
- Renseigner le formulaire de candidature et fournir dans les délais les documents demandés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence scientifique du travail de recherche notamment au regard du thème de l'université : Habiter, se nourrir, entreprendre, s'amuser, on n'est pas bien dans les Alpes ?
- Intérêt sociétal des travaux au regard des grands enjeux contemporains
- Capacité à s'adresser oralement de manière pédagogique au grand public
- Capacité à engager un débat constructif avec l'auditoire
- Disponibilité pour venir présenter les travaux au cours de l'Université les 21 et 22 septembre 2016 à Megève.

DATES CLÉS

Clôture le 10 Juillet 2016.

Communication des sujets retenus le 25 juillet 2016.

JURY

Le jury sera composé d'un jury scientifique et d'un jury citoyen :

Jury scientifique

Il sera composé de :

- Le coordinateur scientifique de l'université des Alpes
- Le représentant des organisateurs de l'université des Alpes
- Le représentant de chacun des partenaires du prix des jeunes chercheurs alpins
- Les intervenants enseignants et chercheurs invités à intervenir au cours de l'université des Alpes
- Les chercheurs et enseignants chercheurs et toute personne qualifiée invitée à participer au jury scientifique

Jury citoyen

Chacun des participants, à l'exclusion des membres du jury scientifique et des organisateurs, sera appelé à contribuer au jury citoyen.

MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les lauréats du prix seront désignés selon une procédure d'appréciation des qualités des présentations et des travaux des candidats au regard d'une grille d'analyse commune aux deux jurys.

Cette appréciation se fera à travers un bulletin de vote permettant à chacun des participants de noter la prestation de chaque jeune chercheur au regard d'une batterie de critères correspondant aux ambitions du prix et qui figureront sur le bulletin de vote. Les votes de chaque jury seront pris en compte séparément. La moyenne arithmétique des notes attribuées à chaque candidat permettra de déterminer sa note dans chacun des deux jurys. La somme des notes attribuées par chacun des deux jurys déterminera la note finale de chaque candidat.

Le classement des lauréats sera déterminé par la note finale. Celle-ci sera la somme des notes attribuées par le jury scientifique et celle attribuée par le jury citoyen. En cas d'égalité à la première décimale entre plusieurs candidats le jury scientifique statuera en dernier ressort. En cas d'égalité des voix, la voix du coordinateur scientifique sera prépondérante.

Le jury scientifique déterminera le nombre, l'intitulé et le montant des prix attribués dans la limite de l'enveloppe attribuée au prix des jeunes chercheurs soit 4 000 € en 2016.

Le jury scientifique aura toute latitude pour attribuer un prix unique intitulé « prix du jeune chercheur alpin » à plusieurs candidats (4 au maximum) ou créer plusieurs prix complémentaires (4 au maximum) afin de récompenser les candidats qu'il jugera pertinent

de distinguer. A titre d'exemple, le jury scientifique pourra décider d'attribuer un grand prix à celui qui aura obtenu la meilleure note finale, un prix du jury scientifique à celui qui aura obtenu la meilleure note du jury scientifique, un prix du jury citoyen à celui qui aura obtenu les faveurs du jury citoyen. Le montant maximum de chacun des prix sera de 2 000 € et le montant minimum sera de 500 €.

CONTACT :

Organisation : universite-alpes@bayard-territoires.com

Coordination scientifique : cs.universitedesalpes@gmail.com